

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 DECEMBRE 2016



Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 décembre 2016 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Marc MAILLIOT, Maire d'Essertenne.

- **APPROUVE** le compte rendu du 25 octobre 2016.

- **ACCEPTE** les transferts d'affectation des biens relevant de notre domaine public qui sont nécessaires à l'exercice des compétences communautaires avec effet au 01/01/2017 et **AUTORISE** M. le maire à signer les protocoles d'accord.

- **APPROUVE** la convention d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

- **DEMANDE** la sortie de la commune du Groupe d'action locale du Chalonnais et **DEMANDE** l'entrée de la commune dans le Groupe d'action locale Creusot Montceau, en tant que commune nouvellement adhérente à la communauté urbaine.

- **ANNULE** la délibération n° 2016-25 du 25/10/2016 relative à la dénonciation des assurances SMACL.

- **ACCEPTE** la nouvelle proposition de la SMACL pour les assurances de la commune pour un montant de 2 579.22 €.

- **ATTRIBUE** le régime indemnitaire à l'agent technique principal 2eme classe pour l'année 2016.

- **INSTAURE** le RIFSEEP pour les agents communaux à compter du 1^{er} janvier 2017.

- **CHARGE** le Centre de gestion de Saône et Loire de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour les risques statutaires du personnel territorial.

- **DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de gestion de Saône-et-Loire va engager.

- **PREND** une décision modificative N°1 pour l'achat du logiciel cimetière.

Le conseil municipal à désigner les membres du collège « habitants » du Conseil de développement durable « à la CUCM par tirage au sort.